

Date de convocation : 31/08/2010

Présents: M. et Mmes MARRON Patrick, VAURE - VALLA Jacques, MAISONNEUVE Jean-Louis, BAFFERT Joëlle, RENIER Denis, ANTOINE Magaly, DA SILVA Daniel, MUSSO François.

Absent : BAFFERT Damien, BERGER Elodie donne pouvoir à BAFFERT Joëlle, GALLUCCIO David donne pouvoir à MARRON Patrick.

Secrétaire de séance : RENIER Denis.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé

**TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – PHASE 2 DES TROTTOIRS SUR LA RD 529 : DEMANDE DE FINANCEMENT AU SE38 :**

Le Maire informe l'assemblée que le SE38 finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Des travaux d'extension du réseau d'éclairage public sur la RD 529, du numéro 31 au 41 sont nécessaires (correspondant à la phase 2 des trottoirs).

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SE38 pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés en 2010.

Le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 13400 € HT.

De plus, le SE38 propose un taux d'aide majoré lorsque le matériel installé répond à certains critères d'efficacité énergétique. Ce taux d'aide majoré est conditionné à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SE38.

Le Conseil Municipal accepte la réalisation des travaux pour le projet « extension du réseau d'éclairage public sur la RD 529, du numéro 31 au numéro 41 » d'un coût de 13400 € HT, demande que la commune de Notre Dame de Commiers établisse une demande de financement auprès du SE38 pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires et la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SE38 et à engager les démarches nécessaires à l'obtention du taux majoré.

**REGLEMENT DE LA SALLE SOCIO EDUCATIVE ET SPORTIVE :**

Cette délibération remplace celle du 22 mars 2010 portant sur le même objet (N° D 22/03/10/18). Le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement de la Salle Socio Educative et Sportive.

**EAU - TAUX DES REDEVANCES POUR L'ANNEE 2010 :**

Le Conseil Municipal accepte le taux des redevances transmis par l'Agence de l'Eau et dit que pour l'année 2010, le taux de la redevance pour pollution sera de 0,114 euros par m<sup>3</sup>, et le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte sera de 0,078 euros par m<sup>3</sup>,

**DIVERS :**

✓ Le Maire informe les conseillers qu'il a fait réaliser un devis pour installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie. Ce type d'équipement est amorti après environ 10 ans de fonctionnement. La productibilité est estimée à 1826 euros par an, avec une valeur rachat par EDF en 2010 de 0,44€.

✓ Le maire rappelle qu'en réunion de travail, les conseillers ont souhaité faire installer des feux tricolores sur la RD 529, pour la sécurité ; une réunion avec la DDT de Vizille et les élus qui le souhaitent est prévue le lundi 20 septembre à 9h30 en mairie pour déterminer les diverses possibilités d'installation sur la RD 529, notamment près des écoles.

Concernant la sécurité près des écoles, Mme Antoine indique qu'elle a vu un bus faire demi-tour à côté des écoles, à 16h30 pendant la sortie des élèves. La mairie va contacter le Conseil Général afin de rappeler que cette manœuvre effectuée par le bus est dangereuse.

✓ Le Premier adjoint signale que des coupes de bois illégales ont été faites dans la forêt communale. Le Maire demande au Conseillers d'être vigilant afin de tenter de retrouver les responsables ; un article sera inséré dans le prochain journal municipal.

✓ Le Maire informe les conseillers que des dégradations ont été commises sur le bâtiment de la mairie (drapeaux et écusson « République française » arrachés) ; il ajoute qu'un groupe de jeune s'amuse à faire

des dérapages en scooteur dans le cimetière. Une plainte sera déposée si les auteurs de ces infractions sont identifiés.

✓ Le premier adjoint signale que l'installation Alsatis, afin de bénéficier de l'ADSL, fonctionne bien. Les administrés doivent faire la démarche auprès d'Alsatis afin de recevoir le matériel adéquat et s'abonner.

✓ M. Musso informe que des lampadaires clignotent chemin du plan de Commiers. De plus, l'éclairage ce met en marche trop tôt en fin d'après midi et s'éteint trop tard le matin. La mairie va contacter l'entreprise SMEI afin de remédier à ces problèmes.

✓ Transfert de compétence des crèches et Haltes Garderie à la CCSG : la solution retenue par les conseillers pour la répartition financière est la S3 (participation réelles 2009 et répartition du déficit). Le Maire indique que si la CCSG prend cette nouvelle compétence, la commune ne participera plus financièrement au frais de la halte garderie « les petites canailles », puisqu'elle fera partie de la CCSG. Les administrés auront ainsi le choix de mettre leurs enfants de 0 à 3 ans dans une des crèches ou haltes garderie de la CCSG.

✓ Mme Antoine indique qu'il y a toujours beaucoup de chats errants au chemin des muses. Si ses voisins ne se manifestent pas, « chenil service » sera contacté afin de venir les récupérer.

✓ Mme Antoine indique qu'il y a énormément de graviers sur le chemin des Muses ; les voitures dérapent. Le Maire indique que la balayeuse ne passe pas dans la rue ; l'employé communal sera envoyé sur place pour voir ce qu'il peut faire.

La séance est levée à 20h10.

A Notre Dame de Commiers, le 14 septembre 2010.



Le Maire,  
P. MARRON.